REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU **MERCREDI 29 AVRIL 2022**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650

Dzoumogné

NOTA:

Nº1	9/2022	1
TA T	214044	•

En exercice: 34		Etaient présents: M. Houssamoudine ABDALLAH; M. Saidy ABDOU OUSSENI; M.	
Présents : 12 Absents : 22 Procurations :1 Votants : 13	Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0	DJAFFOU Mouhamadi; Mme. RIDHOI Zainabou; M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan; Mme. MDALLAH Anlamati; M. Chadhouli ABDOU; M. Assani SAINDOU; M. Mohamadi Colo SOILIHI MADI; M. Attoumani BLACK ABDULLAH; M. Moustoifa CHAMSIDINE; M. Charafoudine MADI	
		Etaient absents: M. Chams Eddine Mohamed FAZUL; M. Issoufi MANDHUI; Mme.	
		Salimata MOHAMED; M. OUSSENI AL-Hadi; Mme. Liza MAHAMOUDOU; Mme.	
Objet:		SAINDOU COMBO Nadjati; M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa; Mme; ABDALLAH	
		Oidhuati; M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou; Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia; M. SAÏD	
8		SOUFFOU Soula; M. NOUDJOUM Madi Assani; Mme. Rifcati OMAR FOUNDI; M. Wildal-	
Approbation du compte de gestion 2021		Habib ALI HADHURAMI; Mme, Hissani JEAN RENE; Mme. Intia ABDALLAH; Mme.	
		Toilahati MADI; Mme. Hidaia DJANFAR; M. Saïd Issouf IDRISSA; M. Selemani	
		HAMISSI; M. Mohamadi ALI BACAR; Mme. Anrifia SAIDINA.	
		Procurations: M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa donne procuration à M. Houssamoudine	
		ABDALLAH.	

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-neuf avril, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni, sur convocation transmise le 24 avril parson Président ABBALLAH Houssamoudine, à la MJC de MANGAJOU.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Attoumani BLACK ABDULLAH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Conformément aux dispositions du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum à un tiers des membres du syndicat a été atteint et la séance s'est valablement tenue.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ainsi que les articles L 1612-12 et suivants

Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 qui prévoit entre autres que jusqu'au 31 juillet 2022, la condition de quorum des organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent est ramené au tiers des membres en exercice ;

Vu la délibération n°10/SIDEVAM976/2021 relative à l'approbation du compte de gestion 2020;

Vu le compte de gestion de 2020 du SIDEVAM976 dressé par le trésorier municipal accompagné des états de l'actif et du passif;

Dans son exposé, le Président rappelle que le Compte de Gestion établipar le Trésor Municipal retrace les dépenses et les recettes réalisées par la structure.

Le Président précise le tableau suivant :

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇULE 3 0 MAI 2022

D.R.C.L

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	7 966 650,51	25 567 870,89
Titres de recettes émis (b)	2 705 598,58	24 549 945,34
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)	2 705 598,58	24 549 945,34
DÉPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	7 198 650,51	26 335 870,89
Mandats émis (f)	1 931 876,20	22 994 495,51
Annulations de mandats (g)		78 217,24
Dépenses nettes (h = f · g)	1 931 876,20	22 916 278,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	н метринун констроит от	Sing best der the desire of the best of the property of the end of the second of the state of the state of the
(d - h) Excédent	773 722,38	1 633 667,07
(h - d) Déficit		

Après l'exposé du Président et suite à la prise de connaissance du déficit de la section d'investissement reporté et de l'excédent de la section de fonctionnement, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à <u>l'unanimité</u>,

Décide:

Article 1 : d'approuver le Compte de gestion 2021 joint à cette décision,

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en son absence la 1 ere Vice-Présidente, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Dzoumogné, le 24 mai 2022, Le Président

DDATE AFE THE